



## REGLEMENT INTERIEUR

Tél : 06.68.77.54.88

Site : [grvincennes.fr](http://grvincennes.fr)

Mail : [grvincennes@gmail.com](mailto:grvincennes@gmail.com)

1 - En fonction du nombre d'inscrits, des modifications peuvent intervenir en septembre (suppression de cours, regroupements...).

2 - La cotisation est annuelle et forfaitaire. Elle doit être réglée le jour de l'inscription lors de la remise du dossier complet. Elle est non remboursable après l'inscription. Le tarif tient compte des annulations de cours liées aux compétitions, à la réquisition des gymnases pour diverses manifestations.

3 - Le certificat médical est obligatoire pour la pratique de la GR. Il doit dater de moins de deux mois avant le début des cours.

4 - En dehors des lieux et des heures d'entraînement, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Les représentants légaux ou les personnes habilitées **doivent s'assurer avant chaque cours de la prise en charge de leur enfant par un responsable**. Si, pour une raison imprévue, un cours ne peut être dispensé, la responsabilité de la RSV ne peut être engagée.

5. Le passage en cours compétition est du ressort des entraîneurs et des dirigeants du club. La décision n'a pas à être motivée et ne peut être remise en cause.

6 - Les adhérents **doivent se tenir au courant des dates de compétition** sur le panneau d'affichage mais également sur le site du Codégym ou du Crifma ou du club ([grvincennes.fr](http://grvincennes.fr)).

7 - L'inscription au club en cours compétition engage la gymnaste :

- à être présente à tous les entraînements programmés afin de respecter le travail des autres gymnastes de son équipe, l'investissement de ses entraîneurs et du club ainsi qu'aux compétitions (sauf cas de force majeure, sur présentation d'un certificat médical). **A défaut les frais d'engagement (jusqu'à 24€), amendes (150€) et pénalités (75€) seront à la charge des parents.**
- à participer à la fête de Noël et à la fête du club au mois de Juin.
- à participer aux stages de perfectionnement organisés selon les catégories. A défaut, la gymnaste sera remplaçante ou déclassée en cours loisirs. Aucun remboursement ne sera dû.
- à posséder ses propres engins pour les compétitions en individuel.

8 - La tenue :

*Tenue d'entraînement :*

- Tee-shirt près du corps, demi-pointes,
- Avoir toujours un short moulant, ou collant sans pied et de quoi se couvrir en haut,
- En hiver, prévoir un collant chaud (guêtres, collant type danse en plus),
- Cheveux attachés à chaque cours, chignon ou queue haute.
- 

*Tenue de compétition :*

- Justaucorps,
- Demi-pointes,
- Survêtement du club.
- Matériel pour le chignon

**9 - Les gymnastes arrivant avec 15 minutes de retard (sans raison valable) ne seront pas autorisées à participer au cours.**

10 - Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires. Une boîte est à la disposition des gymnastes afin d'y déposer portables, ou tout autre objet de valeur.

11 - Toute absence ou retard devra être justifié par les parents. Nous vous demandons de nous prévenir le plus tôt possible des absences dues à des voyages scolaires. En cas d'absence prolongée et pour laquelle le club n'aura pas été informé, la gymnaste pourra ne pas participer au spectacle

12 - En cas d'agressivité verbale ou physique des parents ou des gymnastes envers les entraîneurs, les autres gymnastes ou les membres du bureau, **la gymnaste ne sera plus acceptée en cours.** Sa réinscription ne pourra avoir lieu.

13 - Pour les compétitions d'ensembles, le justaucorps est fourni par le Club. Après chaque compétition, **le lavage du justaucorps sera à la charge de chaque gymnaste qui devra en prendre le plus grand soin et le rendre au 1<sup>er</sup> cours après la compétition.** En cas de retard, une pénalité de 50€ sera due. En cas de détérioration, le remplacement du justaucorps sera à la charge des parents.

14 - Nous vous rappelons que pour le travail d'ensemble, l'absence d'une des gymnastes est très perturbant pour l'équipe ainsi que pour les entraîneurs. Ces derniers tiendront compte de l'assiduité des gymnastes pour la composition des ensembles.

Il n'y a pas de cours inutile, ni facultatif; tous sont indispensables pour la bonne progression des gymnastes.

**En cas de non respect du règlement intérieur, la gymnaste ne sera plus acceptée en cours.**

Le bureau

